



Rapport d'activité et rapport financier

2022



Validé par la CLE le 22 mars 2023

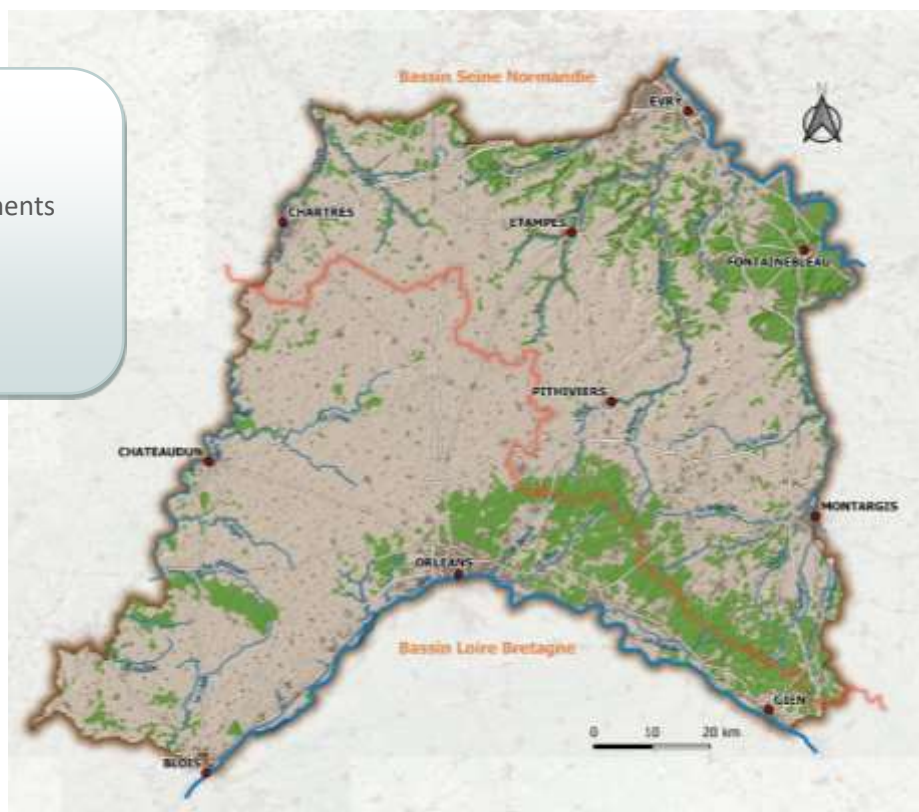
RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2022

Le SAGE Nappe de Beauce : rappels et contexte	- 4 -
Les activités de la CLE et du bureau de la CLE	- 6 -
Les réunions suivies par la cellule d'animation et la Présidente de la CLE-	7 -
La mise en œuvre du SAGE	- 9 -
La recherche de financement pour l'animation	- 11 -
Les actions de communication.....	- 11 -
Le personnel de la cellule d'animation – Frais de fonctionnement	- 14 -
Dépenses	- 14 -
Recettes.....	- 15 -

Le SAGE Nappe de Beauce : rappels et contexte

Le territoire

- Environ 10 000 km²
- 2 régions et 6 départements
- 638 communes
- 1,4 million d'habitants



On dénombre, sur le périmètre du SAGE, 87 masses d'eau superficielles (55 sur le bassin Seine Normandie et 32 sur le bassin Loire Bretagne) et 2 masses d'eau souterraines. La liste des masses d'eau superficielles avec leur objectif environnemental est présentée dans le PAGD pages 23 à 25.

Nom de la masse d'eau souterraine	Code de la masse d'eau	Objectifs chimiques		Objectifs quantitatifs		Etat global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires Tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce	4092	Objectif moins strict	2027	Bon état sous réserve d'amélioration des règles de gestion	2021	Bon état	2033
		Bon état	2033				
Calcaires Tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans	4135	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015

Sources : SDAGE 2022-2027 Loire-Bretagne et Seine-Normandie

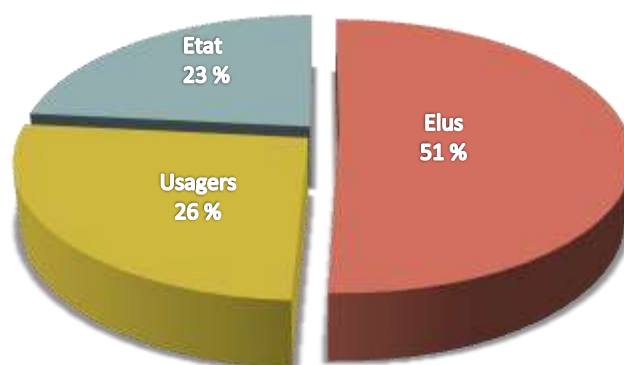
Les dates essentielles



Les principaux enjeux identifiés sur le territoire

Gérer quantitativement la ressource
Assurer durablement la qualité de la ressource
Préserver les milieux naturels
Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement
Partager et appliquer le SAGE

La composition de la CLE (77 membres)



Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (40 membres)

Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (20 membres)

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (17 membres)

Support administratif et technique de la CLE :

Structure porteuse : PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (Loiret) depuis 2000

Equipe d'animation : Réduite à la demande des financeurs depuis novembre 2019 (1 seul animateur au lieu de 2)

Bastien DELAUNAY	Animateur	Temps plein
Florence BOUVARD-VERSLIPE	Secrétaire comptable	Mi-temps

Les activités de la CLE et du bureau de la CLE

Les réunions de la CLE

Au cours de l'année 2022, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 1 fois :

Séance plénière du 23 mars 2022 – Dadonville (45)

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 09 juillet 2021 ;
- Point 2 : Rapport d'activités et financier 2021 / Projet d'activités et budget prévisionnel 2022 / Feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie ;
- Point 3 : Bilan et évolution future du SAGE ;
- Point 4 : Bilan de la campagne d'irrigation 2021 et information sur les coefficients d'attribution 2022 ;
- Point 5 : Avancement des études ;
- Point 6 : Points divers.

Lors de cette séance plénière :

- La CLE a validé le compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2021 ;
- La CLE a adopté le rapport d'activités / financier 2021 et voté le projet d'activité et le budget prévisionnel 2022 ;
- La CLE a adopté la feuille de route passée avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- La CLE a validé le principe, la méthode et le calendrier d'une étude de concertation. Le COPIL sera le bureau de la CLE ;
- La CLE a fixé les coefficients d'attribution pour la campagne d'irrigation 2022 ;

Les réunions du bureau de la CLE

Au cours de l'année 2022, le bureau de la CLE s'est réuni 3 fois, dont 1 en configuration COPIL de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés.

Séance du 25 février 2022 - Dadonville

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Validation du rapport d'activités et financier 2021 de la CLE ;
- Point 2 : Validation du projet d'activités et du budget prévisionnel 2022 de la CLE / Point sur les feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie ;
- Point 3 : Bilan et évolution future du SAGE ;

- Point 4 : Avancement des études ;
- Point 5 : Points divers.

Lors de cette séance :

- Le bureau de la CLE a adopté le rapport d'activités / financier 2021 et voté le projet d'activité et le budget prévisionnel 2022 ;
- Le bureau de la CLE a adopté la feuille de route passée avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Le bureau de la CLE a validé le principe, la méthode et le calendrier d'une étude de concertation.

Séance du 04 mai 2022 - Pithiviers

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Validation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2022 ;
- Point 2 : Echanges sur le bilan provisoire de la mise en œuvre du SAGE (2013-2022) et sur le cahier des charges de la démarche de mise en place d'ateliers participatifs ;
- Point 3 : Points divers.

Lors de cette séance :

- Le bureau de la CLE a validé le compte-rendu de la réunion du 25 février 2022 ;
- Le bureau de la CLE a adopté le calendrier devant mener au démarrage de la démarche de mise en place d'ateliers participatifs.

Séance du 24 octobre 2022 - Pithiviers

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 : Lancement de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés.

Les avis de la CLE

L'avis de la CLE a été sollicité pour 60 dossiers, 22 ont été rendus se répartissant de manière suivante :

- 2 dossiers ICPE ;
- 5 dossiers soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau (IOTA) ;
- 4 Contrat territoriaux ;
- 2 Déclarations d'Intérêt Général (DIG) ;
- 6 délimitations d'aires d'alimentation de captages (AAC) ;
- 1 plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) ;
- 1 plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) ;
- 1 charte « Natur'Eau 77 ».

Les réunions suivies par la cellule d'animation et la Présidente de la CLE

Le suivi des travaux menés par les acteurs locaux

Au cours de l'année 2022, la Présidente de la CLE et la cellule d'animation ont participé à plusieurs comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques.

Suivi des travaux menés par la CLE

- Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce : 2 réunions
- Etude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés : 5 réunions

Suivi des travaux menés par les acteurs locaux

- Projet territorial de gestion de l'eau sur le bassin du Puisieux et du Vernisson (45) : 2 réunions
- Inventaire des zones humides – Bassin de la Juine (91_45) : 1 réunion
- Etude Nappe de la craie – CD28 / BRGM : 4 réunions
- Etude foncière du bassin de l'Orge (91) : 1 réunion
- Etude foncière du bassin de l'Ecole (77_91) : 1 réunion
- Démarche de délimitations de plusieurs AAC dans le Montargois (45) : 1 réunion
- Restauration des zones humides et des milieux aquatiques : ru du Rebais et marais de Baudelut (77) : 1 réunion
- Elaboration du SCOT – PCAET de la Communauté de commune du Val d'Essonne (91) : 1 réunion

Suivi des contrats territoriaux

- Comités de pilotage et techniques du contrat territorial du bassin des Mauves (45) : 2 réunions
- Comités de pilotage et techniques du contrat territorial de la Cisse (41) : 3 réunions
- Comités de pilotage et techniques du contrat territorial Loir amont (28) : 2 réunions
- Comité de pilotage du contrat territorial de la Bionne (45) : 1 réunion
- Comité de pilotage du contrat territorial des territoires du Giennois (45) : 1 réunion
- Comité de pilotage du contrat territorial de l'AAC de Bonneval (28) : 2 réunions
- Comité de pilotage du contrat territorial de l'Orge (91) : 1 réunion
- Comité de pilotage du contrat territorial de la Juine (91) : 1 réunion
- Comité de pilotage du contrat territorial des AAC de Châteaudun (28) : 1 réunion

Autres participations

- Comité des usages de l'eau du Loiret : 4 réunions
- Comité des usages de l'eau du Loir-et-Cher : 2 réunions
- Comité des usages de l'eau de l'Essonne : 2 réunions
- Comité des usages de l'eau des Yvelines : 3 réunions
- Comité des usages de l'eau de Seine-et-Marne : 1 réunion
- Comité d'orientation de l'Organisme unique d'Eure-et-Loir : 1 réunion
- Comité d'orientation de l'Organisme unique du Loir-et-Cher : 3 réunions
- Etats généraux de l'eau en Eure-et-Loir : 1 réunion
- Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-Environnement) : 1 réunion
- Groupe régional SAGE IDF (DRIEAT) : 1 réunion
- Groupe SAGE du bassin Loire-Bretagne : 2 réunions
- Sollicitation du SAGE de Caux sur les Débits Minimum Biologiques : 1 réunion

Autres participations de la Présidente de la CLE

Au cours de l'année 2022, la CLE a été représentée par sa Présidente ou son Vice-Président au sein de plusieurs manifestations et comités :

- Réunion des Présidents de CLE des bassins Loire-Bretagne à Rennes

- Séminaire national des SAGE 2022 à Lille
- Signature de la Charte « Natur'EAU 77 » du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne
- Rencontre visio de M. BRIDET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire
- Rencontre de Mme SY, Conseillère régionale d'Ile-de-France

La mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire par l'intermédiaire notamment des contrats de gestion de l'eau développés par les agences de l'eau, ou les programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Les contrats de gestion de l'eau (suivi des contrats)

Le territoire du SAGE compte 9 contrats signés avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (1 en élaboration) et 9 contrats territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne (2 en élaboration).

	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
Bassin Seine Normandie	Contrat territorial de l'Orge (91-78)	Syndicat de l'Orge	Elaboration	Multithématiques
	Contrat territorial eau et climat (45)	PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	Mise en œuvre	Protection de la ressource
	Contrat territorial eau et climat (45)	PETR Gâtinais Montargois	Mise en œuvre	Protection de la ressource
	Contrat territorial eau, climat et trames vertes et bleues de la Juine (91)	SIARJA	Mise en œuvre	Multithématiques
	Contrat territorial eau et climat de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents (77)	SEMEA	Mise en œuvre	Multithématiques
	Contrat territorial eau et climat Essonne amont (45)	SMORE	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial eau et climat du Loing (45)	EPAGE du Loing	Mise en œuvre	Multithématiques
	PPRE Drouette (28-78)	SM3R	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	PPRE Eure (28)	Chartres Métropole	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	PPRE Voise (28)	SMVA	Mise en œuvre	Milieux aquatiques

	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement	Thématiques
Bassin Loire Bretagne	Contrat territorial de la Bonnée (45)	Syndicat de la Bonnée	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial de la Cisse (41)	Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents	Mise en œuvre	Multithématique
	Contrat territorial des Mauves (45)	Communauté de communes Terres du Val de Loire	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial de la Tronne (41)	Syndicat d'Aménagement de la Tronne	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial des milieux aquatiques de la Bionne (45)	Syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents	Mise en œuvre	Milieux aquatiques

	Contrat territorial des milieux aquatiques du Cens (45)	Syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crénolle et de leurs affluents	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial du Giennois (45)	Communauté de communes Giennoises	Elaboration	Milieux aquatiques
	Contrat territorial Loir amont (28)	SMAR Loir 28	Mise en œuvre	Milieux aquatiques
	Contrat territorial Loir médian (41)	Communauté d'agglomération Territoires vendômois	Mise en œuvre	Multithématiques
	Contrat territorial pour la protection des captages de Châteaudun et de Saint-Denis-les-Ponts (28)	Communauté de communes du Grand Châteaudun	Mise en œuvre	Pollutions diffuses
	Contrat territorial de l'Aire d'Alimentation du Captage de Bonneval (28)	Communauté de communes du Bonnevalais	Elaboration	Pollutions diffuses

Les programmes d'actions pour la prévention des inondations

Le territoire du SAGE compte 2 PAPI d'intention signés et 1 programme d'études préalable (PEP) au PAPI déposé auprès de l'Etat.

	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement
PAPI / PEP	PAPI d'intention Juine-Essonne-Ecole (91)	Conseil Départemental de l'Essonne	Mise en œuvre
	PAPI d'intention du bassin du Loing (45_77_89)	EPAGE du Loing	Mise en œuvre
	PEP du Loir	Etablissement Public Lorie	Elaboration

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau

Le territoire du SAGE compte 1 projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

	Outil contractuel	Structure porteuse	Etat d'avancement
PTGE	PTGE du Puisieux-Vernisson	EPAGE du Loing	Mise en œuvre

Les actions complémentaires menées par la CLE (suivi des études)

3 études portées et suivies par la CLE sont en cours en 2022 :

Etude sur le bassin du Fusin (Loiret)

Cette étude doit permettre, à l'aide d'une modélisation maillée du bassin versant, de caractériser l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin et d'évaluer le gain de débit réel obtenu à la suite du déplacement des forages proximaux.

Le comité de pilotage de phase 2 de l'étude s'est réuni 2 fois en 2021 afin de valider le type de modèle et pour travailler sur les scénarios de simulations à intégrer dans le modèle maillé du Fusin. Ces travaux se sont poursuivis en 2022. Le rendu de l'étude est prévu pour fin 2023.

Etude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce

L'étude a été lancée en septembre 2022, et ses objectifs sont notamment d'améliorer la connaissance de la ressource en eaux superficielles disponibles, des usages et des pressions actuels, d'analyser le risque

quantitatif sur la ressource et d'estimer les besoins futurs en eaux en fonction des usages avec par exemple la définition de volumes prélevables pour l'irrigation agricole. Ces résultats et leur prise en compte notamment au travers des nouvelles Autorisations Uniques pluriannuelles de Prélèvement (AUP) sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2024.

Etude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés

Cette étude a pour objectif de faire émerger une nouvelle feuille de route à 10 ans pour la CLE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés en interrogeant les enjeux et priorités de l'ensemble des acteurs de l'eau (nouvelles collectivités GEMAPI, assainissement et eau potable comprises), et en identifiant les freins à l'atteinte de ceux-ci par le SAGE.

La nouvelle feuille de route impliquera la mise en place d'une gouvernance la mieux à même de :

- Pérenniser et renforcer le rôle de la CLE du SAGE Nappe de Beauce au sein des acteurs de l'eau ;
- Consolider le portage et le financement de la cellule d'animation de la CLE de la Nappe de Beauce.

Le bureau de la CLE suit l'avancement des travaux, qui seront présentés à la CLE en septembre 2023.

La recherche de financement pour l'animation

Pour financer l'animation du SAGE en 2022, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire ont augmenté momentanément leur subventionnement. Parallèlement, la cellule d'animation du SAGE a commencé les démarches auprès des syndicats et des structures GEMAPI afin d'élargir ses contributeurs financiers : 4 syndicats du bassin Seine-Normandie participent à hauteur d'environ 10 % du fonctionnement du SAGE et la Communauté de communes Cœur de Beauce à hauteur de 5 000 €.

Ces démarches se sont poursuivies en 2022 à travers :

- L'étude de concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés
- La poursuite des échanges avec plusieurs structures GEMAPI ;
- Des échanges avec les partenaires financiers institutionnels et les services de l'Etat.

Ces difficultés à boucler le financement de l'animation de la CLE sont très « chronophages » et ne favorisent pas un travail, déjà difficile, en toute sérénité.

Les actions de communication

Le Tableau de bord du SAGE

Le suivi de l'avancement du SAGE, l'évaluation de son efficacité et le réajustement éventuel de ses objectifs/dispositions se font par l'intermédiaire du tableau de bord qui rassemble différents indicateurs de moyens et de résultats.

Le tableau de bord 2018, élaboré à partir des données disponibles jusque fin 2017, est mis à disposition sur le site internet du SAGE.

Le site Web : www.sage-beauce.fr

Le site du SAGE Nappe de Beauce est administré et régulièrement mis à jour par la cellule d'animation. On y retrouve notamment les comptes rendus de réunions, les avis rendus par la CLE, les arrêtés préfectoraux et autres documents relatifs au SAGE.

Une cartothèque a été élaborée et mise en ligne sur le site internet du SAGE. Elle s'appuie sur l'outil CARMEN et permet notamment aux acteurs du territoire d'accéder aux données sur la qualité de l'eau aux différents points de suivi.



RAPPORT FINANCIER

2022

Rappel : le bureau de la cellule d'animation du SAGE se situe dans les locaux du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, situé 48 bis, Faubourg d'Orléans – 45300 PITHIVIERS. Le budget consacré au Sage Nappe de Beauce est intégré dans le budget du PETR du Pays Beauce Gâtinais.

Le personnel de la cellule d'animation – Frais de fonctionnement

M. Bastien DELAUNAY (1 ETP)
Fonction : Animateur
Date d'embauche : 02 septembre 2019

Mme BOUVARD-VERSLIPE Florence (0.5 ETP)
Fonction : Secrétaire Comptable
Date d'embauche : 01 janvier 2015

Dépenses

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) du SAGE de la Nappe de Beauce s'élèvent à **106 858,12 € pour l'année 2022, études comprises (voir tableau page 16).**

A – Budget de fonctionnement

Les dépenses **de fonctionnement, d'études et de communication** s'élèvent à 106 157,96 € répartis de la manière suivante :

- Les charges à caractère général comprenant les frais courants (télécommunications, loyers, affranchissement, fournitures administratives, publications...) pour un montant de 39 707,37 € dont 16 754,40 € pour les études.
- Les charges du personnel : pour un montant de 66 450,59 €.

*** les dépenses proratisées :**

Un pourcentage de répartition est affecté aux dépenses relatives à la gestion des locaux et aux dépenses courantes (énergie, location des locaux, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, entretien et réparation, maintenance, ...)

Le pourcentage est fixé en 2021 à 30 %. Il correspond « au poids » du budget du SAGE par rapport au budget total du PETR du Pays Beauce Gâtinais, en frais de fonctionnement.

*** les dépenses propres au SAGE :**

Elles sont prises en totalité (publication, frais de déplacements,) car elles ne concernent que le SAGE.

B – Investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **700,16 €**
réparties de la manière suivante :

Logiciel informatique et sauvegarde	690,59 €
Autres	9,57 €

Recettes

Les financeurs sont les suivants :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie qui participe pour 2022 à hauteur de 25 % du fonctionnement et 37,5 % des études de la CLE.
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui participe pour 2022 à hauteur de 35 % du fonctionnement, 50% de la communication et 37,5 % des études de la CLE.
- Conseil Régional du Centre-Val de Loire qui participe pour 2022 à hauteur de 30 % du fonctionnement et de la communication et à 25 % des études de la CLE.
- Le Syndicat d'aménagement, de rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) à hauteur d'environ 5 % du fonctionnement.
- Le syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École du Ru de la mare aux Évées et affluents (SEMEA) à hauteur d'environ 2 % du fonctionnement.
- Le syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et ses affluents (SIARJA) à hauteur d'environ 2 % du fonctionnement.
- Le syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE) à hauteur d'environ 2 % du fonctionnement.
- La Communauté de communes Cœur de Beauce à hauteur d'environ 5% du fonctionnement.

Les versements varient selon les règles de chaque organisme et l'avancement des travaux (études). Au cours de l'année 2022, nous avons perçu (voir tableau page 18) :

- 103 046,17 € pour le fonctionnement et la communication (soldes 2021 et acomptes 2022)
- 98 801,50 € pour les études.

RAPPORT FINANCIER 2022

		DÉPENSES	
Postes		Budget voté 2022	Réalisé au 31/12/2022
FONCTIONNEMENT	011 - charges à caractère général	162 337,00 €	39 690,37 €
	60612 - Energie électricité	1 500,00 €	1 663,76 €
	60622 - Carburants	800,00 €	178,40 €
	60623 - Alimentation	100,00 €	72,20 €
	60631 - Fournitures entretien	50,00 €	41,37 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	200,00 €	- €
	6064 - Fournitures administratives	600,00 €	260,23 €
	6068 - Autres matières et fournitures	150,00 €	108,06 €
	611 - Contrats de prestation de service (pith.net)	2 000,00 €	1 916,76 €
	6132 - Locations immobilières	8 550,00 €	8 461,99 €
	6135 - Locations mobilières	2 450,00 €	1 973,48 €
	61551 - Entretien matériel roulant	200,00 €	109,83 €
	61558 - Entretien et réparation	1 600,00 €	1 137,24 €
	6156 - Maintenance	900,00 €	639,29 €
	6161 - Primes assurance	1 350,00 €	1 277,83 €
	617 - Etudes et recherches <i>Étude Fusin : 193 223 € reste à payer 44 587 €</i> <i>Étude Gestion quantitative : 68 512 € reste à payer 51 757,60 €</i>	124 587,00 €	16 754,40 €
	6182 - Documentation générale	200,00 €	251,84 €
	6184 - Formations	500,00 €	- €
	6185 - Frais colloques	500,00 €	153,00 €
	6188 - Autres frais divers	600,00 €	427,00 €
	6231 - Annonces et insertion	500,00 €	414,00 €
	6232 - Fêtes et cérémonies	500,00 €	- €
	6237 - Publications	8 000,00 €	14,96 €
	6251 - Voyages et déplacements	1 500,00 €	1 181,75 €
	6261 - Frais d'affranchissements	2 400,00 €	478,69 €
	6262 - Frais de télécom	1 300,00 €	1 028,59 €
	627 - service bancaire et assimilé	200,00 €	90,00 €
	6288 - Autres services extérieurs		- €
	63512 - Taxes foncières	1 100,00 €	1 055,70 €
	012 -Charges de personnel	70 150,00 €	66 450,59 €
	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L	100,00 €	46,21 €
	6336 -Cotisations CNFPT	1 100,00 €	1 016,08 €
	6338 - autres impôts, taxes sur rémunération	200,00 €	138,74 €
	64131 - Personnel non titulaire	45 250,00 €	43 259,96 €
	64134 - Personnel non titulaire - indemnité inflation		100,00 €
64138 - Autres indemnités	3 500,00 €	2 862,16 €	
6451 - Cotisations URSSAF	14 600,00 €	14 105,82 €	
6453 - Cotisations retraite ircantec - cnracl	2 100,00 €	1 942,25 €	
6454 - Assedic	2 100,00 €	1 873,63 €	
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	800,00 €	745,74 €	
6474 - versements aux œuvres sociales	350,00 €	318,00 €	
6478 - Autres charges sociales	50,00 €	42,00 €	
66 - Charges financières	300,00 €	17,00 €	
6615 - Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs	300,00 €	17,00 €	
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT		232 787,00 €	106 157,96 €
INVESTISSEMENT	21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	700,16 €
	2051 - concessions, brevets, licence	1 000,00 €	690,59 €
	2181 - Installations générales	- €	
	2183 - Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	- €
	2184 - Mobilier	- €	- €
	2188 - autres	- €	9,57 €
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		2 000,00 €	700,16 €
TOTAL DÉPENSES		234 787,00 €	106 858,12 €
TOTAL DÉPENSES HORS ÉTUDES		110 200,00 €	90 103,72 €

RECETTES PERCUES EN 2022 (FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION)

	Subventions notifiées pour 2022	Participations reçues en 2022		
		TOTALITÉ	Solde 2021	Acomptes 2022
Conseil régional du Centre-Val de Loire	33 060,00 €	26 063,97 €	9 533,97 €	16 530,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	42 478,00 €	46 001,20 €	24 762,20 €	21 239,00 €
Agence de l'eau Seine Normandie	14 663,00 €	11 731,00 €	0,00 €	11 731,00 €
SIARCE	5 000,00 €	5 750,00 €	3 250,00 €	2 500,00 €
SEMEA	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
SIARJA	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
SMORE	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Communauté de Communes Cœur de Beauce	5 000,00 €	7 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
Total des recettes	106 201,00 €	103 046,17 €		

RECETTES PERCUES EN 2022 (ÉTUDES)

	Participations reçues en 2022
Conseil régional du Centre-Val de Loire	17 175,50 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	30 069,00 €
Agence de l'eau Seine Normandie	51 557,00 €
Total des recettes	98 801,50 €

**PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE NAPPE DE BEAUCE
POUR L'ANNÉE 2022**

Nom du financeur	Nature de l'aide	Base subventionnable	Subventions à recevoir	Dépenses retenues	Subventions notifiées	Dépenses réelles	Subventions réelles
Agence de l'eau Seine Normandie	Fonctionnement	42 500,00 €	14 662,50 €	29 325,00 €	14 663,00 €	56 444,24 €	14 111,06 €
	Communication	8 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'eau Loire Bretagne	Fonctionnement	88 650,00 €	35 727,50 €	51 040,00 €	35 728,00 €	87 923,77 €	31 871,57 €
	Communication	13 500,00 €	6 750,00 €	13 500,00 €	6 750,00 €	2 179,95 €	1 089,98 €
Région Centre-Val de Loire	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	33 060,00 €	110 200,00 €	33 060,00 €	90 103,72 €	27 031,12 €
SIARCE (Syndicat d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau)	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	5 000,00 €	110 200,00 €	5 000,00 €	90 103,72 €	5 000,00 €
SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École du Ru de la mare aux Évées et affluents)	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	2 000,00 €	110 200,00 €	2 000,00 €	90 103,72 €	2 000,00 €
SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents.)	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	2 000,00 €	110 200,00 €	2 000,00 €	90 103,72 €	2 000,00 €
SMORE (Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne)	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	2 000,00 €	110 200,00 €	2 000,00 €	90 103,72 €	2 000,00 €
Communauté de Communes Cœur de Beauce	Fonctionnement et communication	110 200,00 €	5 000,00 €	110 200,00 €	5 000,00 €	90 103,72 €	5 000,00 €
Total des financements			110 200,00 €		106 201,00 €		90 103,72 €

Étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin

Bureau d'études HYDRYAD EAU ET ENVIRONNEMENT

Nom du financeur	Nature de l'aide	Montant initial de l'étude	Aide demandée	Montant complémentaire	Dépense retenue	Aide accordée	Coût réel de l'étude	Montant payé au Bureau d'études au 31/12/2022	Subventions réelles à percevoir	Aides reçues au 31.12.2022	Soldes à percevoir
A.E.S.N	<i>Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin</i>	178 080,00 €	66 780,00 €	15 142,80 €	200 000,00 €	75 000,00 €	193 222,80 €	148 636,80 €	72 458,55 €	35 140,00 €	37 318,55 €
A.E.L.B	<i>Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin</i>	178 080,00 €	66 780,00 €	15 142,80 €	193 222,80 €	72 458,55 €	193 222,80 €		72 458,55 €	25 712,55 €	46 746,00 €
Région Centre	<i>Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin</i>	178 080,00 €	44 520,00 €	15 142,80 €	193 222,80 €	48 306,00 €	193 222,80 €		48 305,70 €	26 046,00 €	22 259,70 €
TOTAL								148 636,80 €	193 222,80 €	86 898,55 €	106 324,25 €

Cette étude doit permettre, à l'aide d'une modélisation maillée du bassin versant, de caractériser l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin et d'évaluer le gain de débit réel obtenu à la suite du déplacement des forages proximaux.

Le comité de pilotage de phase 2 de l'étude s'est réuni 2 fois en 2021 afin de valider le type de modèle et pour travailler sur les scénarios de simulations à intégrer dans le modèle maillé du Fusin. Ces travaux se sont poursuivis en 2022. Le rendu de l'étude est prévu pour fin 2023.

ÉTUDE pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce

Bureau d'études AQUASCOP BIOLOGIE

Nom du financeur	Nature de l'aide	Montant étude	Aide demandée	Dépense retenue	Aide accordée	Coût réel de l'étude	Montant payé au Bureau d'études au 31/12/2022	Subventions réelles à percevoir	Aides reçues au 31.12.2022	Soldes à percevoir
A.E.S.N	ÉTUDE pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce	68 512,00 €	25 692,00 €	68 512,00 €	25 692,00 €	68 512,00 €	16 754,40 €	25 692,00 €	24 000,00 €	1 692,00 €
A.E.L.B	ÉTUDE pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce	68 512,00 €	25 692,00 €	68 512,00 €	25 692,00 €	68 512,00 €		25 692,00 €	12 846,00 €	12 846,00 €
Région Centre	ÉTUDE pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrogéologique de la Nappe de Beauce	68 512,00 €	17 128,00 €	68 512,00 €	17 128,00 €	68 512,00 €		17 128,00 €	8 564,00 €	8 564,00 €
TOTAL							16 754,40 €	68 512,00 €	45 410,00 €	23 102,00 €

L'étude a été lancée en septembre 2022, et ses objectifs sont notamment d'améliorer la connaissance de la ressource en eaux superficielles disponibles, des usages et des pressions actuels, d'analyser le risque quantitatif sur la ressource et d'estimer les besoins futurs en eaux en fonction des usages avec par exemple la définition de volumes prélevables pour l'irrigation agricole. Ces résultats et leur prise en compte notamment au travers des nouvelles Autorisations Uniques pluriannuelles de Prélèvement (AUP) sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2024.

ÉTUDE "Concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés"

Bureau d'études AUXILIA

Nom du financeur	Nature de l'aide	Montant étude	Aide demandée	Dépense retenue	Aide accordée	Coût réel de l'étude	Montant payé au Bureau d'études au 31/12/2022	Subventions réelles à percevoir	Aides reçues au 31.12.2022	Soldes à percevoir
A.E.S.N	ÉTUDE "Concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés"	86 115,00 €	34 446,00 €	86 115,00 €	34 446,00 €	86 115,00 €	0,00 €	34 446,00 €	27 557,00 €	6 889,00 €
A.E.L.B	ÉTUDE "Concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés"	86 115,00 €	34 446,00 €	86 115,00 €	34 446,00 €	86 115,00 €		34 446,00 €	17 223,00 €	17 223,00 €
Région Centre	ÉTUDE "Concertation autour des enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés"	86 115,00 €	17 223,00 €	86 115,00 €	17 223,00 €	86 115,00 €		17 223,00 €	8 611,50 €	8 611,50 €
TOTAL							0,00 €	86 115,00 €	53 391,50 €	32 723,50 €

Cette étude a pour objectif de faire émerger une nouvelle feuille de route à 10 ans pour la CLE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés en interrogeant les enjeux et priorités de l'ensemble des acteurs de l'eau (nouvelles collectivités GEMAPI, assainissement et eau potable comprises), et en identifiant les freins à l'atteinte de ceux-ci par le SAGE.

La nouvelle feuille de route impliquera la mise en place d'une gouvernance la mieux à même de :

- Pérenniser et renforcer le rôle de la CLE du SAGE Nappe de Beauce au sein des acteurs de l'eau ;
- Consolider le portage et le financement de la cellule d'animation de la CLE de la Nappe de Beauce.

Le bureau de la CLE suit l'avancement des travaux, qui seront présentés à la CLE en septembre 2023.



Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE NAPPE DE BEAUCE
48 bis Faubourg d'Orléans • 45300 PITHIVIERS

www.sage-beauce.fr



Agences de l'eau Loire-Bretagne
Agence de l'eau Seine-Normandie



SEMEA



Siarce

